



La Ferme des Mauges reçoit 3 000 € de la société Mary

Benoît Mary, le jeune PDG de l'entreprise éponyme du Moulin de beau rivage, a reçu, hier, Régine Guimbretière et Xavier Coiffard respectivement présidente et vice président de l'association la Ferme des Mauges, de Roussay.

Il leur a remis un chèque de plus de 3 000 € représentant la vente de peluches dans les 24 magasins du groupe et par correspondance. L'entreprise a également commercialisé, en cette fin d'année, des bougies à la cire d'abeille dont 1 € sur chaque vente ira à l'association de la ferme.

Initiée depuis plusieurs années, cette opération caritative a permis de récolter plus de 20 000 € à ce jour.

La société Mary est par ailleurs très impliquée dans l'insertion des handicapés puisqu'elle utilise les services de l'Esat (Établissement et service d'aide par le travail) de Beaupréau et de Cholet pour le conditionnement



La remise du chèque à Régine Guimbretière par Benoît Mary.

de certains de ses produits et aussi pour le nettoyage industriel de son bâtiment de l'actipôle. Ainsi, tous les jeudis, les personnes handicapées partagent le repas des personnels de l'entreprise.

Un partenariat très important pour la Ferme des Mauges : « C'est grâce à des initiatives de ce genre que

nous avons pu ouvrir cette structure à Roussay et que nous pouvons continuer à travailler pour essayer cet exemple dans d'autres départements, a souligné Régine Guimbretière. Les besoins sont importants pour les déficients intellectuels victimes de maladies rares, comme le syndrome X fragile. »

Ouest France – Vendredi 16 décembre 2011

